

BUS-TRAM NEWS

NEWSLETTER N°8 - FÉVRIER 2018

BUS // TRAM
Antibes < > Sophia

LE BUS-TRAM : UN CHANTIER « VERT »



[Comme vous avez pu le lire dans la newsletter sur la biodiversité](#), la préservation de l'environnement et la réduction des pollutions font partie intégrante des objectifs du projet de bus-tram. C'est pourquoi la CASA a mis en œuvre, dès les phases préparatoires des travaux, un management environnemental du projet. Il s'est traduit, en 2014, par la signature d'un marché de coordination et de contrôle environnemental avec la société SEGED qui a établi un Plan Général de Coordination Environnement (PGCE) dont l'objectif est de faire respecter les normes environnementales par les entreprises réalisant les travaux du bus-tram. Comment ces entreprises font-elles pour appliquer les recommandations environnementales ? Qu'est-ce qu'un chantier vert ? Par quoi cela se traduit-il concrètement sur les secteurs en travaux de la zone des Cistes et du parc de la Valmasque ? Autant de questions auxquelles répond la présente newsletter.

QU'EST-CE QU'UN « CHANTIER VERT » ?

Si tout chantier de construction n'est pas sans incidences sur l'environnement proche, l'enjeu d'un chantier vert, c'est-à-dire respectueux de l'environnement, est de **limiter les risques et nuisances pour les riverains et sur la santé des ouvriers, les pollutions de proximité (sur l'eau, la faune et la flore) ainsi que la quantité de déchets mis en décharge.**

Ainsi, dans le cas des travaux du bus-tram sur la zone des Cistes et dans le secteur de la Valmasque, toutes les entreprises intervenant sur le chantier (sous-traitants, fournisseurs, intérimaires etc.) s'engagent à respecter non seulement la réglementation en vigueur, mais également le **Plan de Respect de l'Environnement** (PRE) établi spécifiquement pour le projet, suite à une analyse environnementale réalisée pendant la préparation de chantier. Ce PRE est évolutif et donc mis à jour en fonction des incidents rencontrés, des nouvelles législations, de nouvelles activités génératrices d'aspects environnementaux significatifs et des résultats et analyses des contrôles réalisés.

Le **chargé environnement**, présent autant que de besoin sur le chantier et en moyenne 4 journées par semaine, veille à ce que l'ensemble du chantier respecte toutes les mesures de protection de l'environnement définies dans le PRE ainsi que les consignes des différents arrêtés et réglementations. En cas de non-conformité, il propose des actions correctives nécessaires, voire arrête le chantier en cas de problème grave lié au respect de l'environnement. Il a également pour rôle d'assurer la sensibilisation, la formation et l'information de l'ensemble du personnel tant en phase de préparation de chantier qu'en exploitation. Cette sensibilisation est réalisée au travers de réunions mensuelles Qualité-

Sécurité-Environnement, d'affichages (Eco-gestes...), de fiches d'accueil Qualité-Environnement remises à chaque nouvel arrivant sur le chantier...

ECO-GESTES : Prévenir et réduire les pollutions sur le chantier



Pour préserver notre environnement et donner une bonne image de l'entreprise, quelques gestes simples à respecter...

STOCKAGE DES PRODUITS LIQUIDES
Pour protéger le sol :

- Tous les fûts doivent être mis sur un bac de rétention.
- Effectuez les traversements au-dessus du bac de rétention.

OUI !

NON !

LAISSANCES DE BETON

- Les opérations de lavage des treuils et des bennes à béton doivent se faire au-dessus d'un dispositif échancre pour récupérer la laitance (bac, fosse...)
- Une fois séchée, la partie solide est à évacuer avec les autres déchets inertes du chantier.

Lorsqu'elle est rejetée directement, la laitance de béton peut polluer les cours d'eau et colmater les réseaux d'eaux pluviales...

LES ABSORBANTS

- Assurez vous que du matériel absorbant est toujours disponible dans les installations de chantier, et repérez bien son emplacement.
- En cas de déversement accidentel (fuite sur un fût, rupture d'un flexible...), utilisez au plus vite ces absorbants pour éviter l'infiltration du produit.

Placez l'absorbant au niveau de la fuite et sur la zone polluée. Une fois usagé, jetez-le dans le caisson destiné aux Déchets dangereux.

⊕ LES MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ET NUISANCES VIS-À-VIS DES RIVERAINS

Le chantier dans les secteurs des Cistes et de la Valmasque avoisine ou traverse deux principales zones d'activité, celle de la route des Cistes et de la rue des Alisiers et le campus Sophia Tech le long de la route des Chappes.

Des mesures ont été prises pour réduire la gêne au niveau de la circulation, la pollution sonore, atmosphérique ainsi que les émissions de poussière.

COMMENT LIMITER LES PERTURBATIONS DE CIRCULATION ?

Limitation des circulations à proximité des riverains, dans le respect néanmoins du code de la route et des règles de circulation pour les PL et VL

Pose de plaques d'acier au sol pour laisser en permanence les voies libres de circulation

Nettoyage des voiries autant que de besoin

Maintien des voies et accès en permanence aux services de secours et d'urgence.

COMMENT LUTTER CONTRE LA POLLUTION SONORE ET VIBRATOIRE ?

Pour limiter les bruits et vibrations de chantier au seuil réglementaire de 80dB(A) :

Utilisation d'engins conformes à la réglementation et vérifiés régulièrement

Respect des horaires de travail

Réduction de la vitesse et adaptation des moyens et techniques mises en place

Pour réduire la pollution sonore sur le long terme,

Limitation de la variation sonore induite par les nouvelles voiries sous 2 dB(A)

Réduction, autant que possible, de l'exposition des habitations à des valeurs inférieures à 60 dB(A), ou à 65 dB(A) si elles étaient auparavant exposées à de fortes nuisances.

COMMENT LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ?

Absence de brûlage sur chantier
Contrôle renforcé et étiquetage spécifique des bidons contenant des matières volatiles
Utilisation d'engins conformes à la réglementation et vérifiés régulièrement

COMMENT LUTTER CONTRE LES POUSSIÈRES ?

Arrosage régulier si besoin par une arroseuse afin de limiter les envols
Nettoyage quotidien des voiries
Tri sélectif quotidien en vue d'éviter l'envol de déchets

⊕ LES MESURES POUR LIMITER LES POLLUTIONS DE PROXIMITÉ

Les pollutions de proximité portent sur les eaux, les sols, la faune et la flore, particulièrement sensibles dans le secteur de la Valmasque.

COMMENT NE PAS POLLUER LE MILIEU NATUREL ?

La Valmasque, présente en partie ouest du tracé du bus-tram, fait partie des cours d'eau sensibles car il constitue un vecteur de pollution des eaux souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable.

- ⊕ Absence de base de chantier dans les zones potentiellement inondables
- ⊕ Pas de lavage des engins sur site. Nettoyage des goulottes des toupies béton dans une fosse prévue à cet effet et équipée d'un géotextile de filtration.

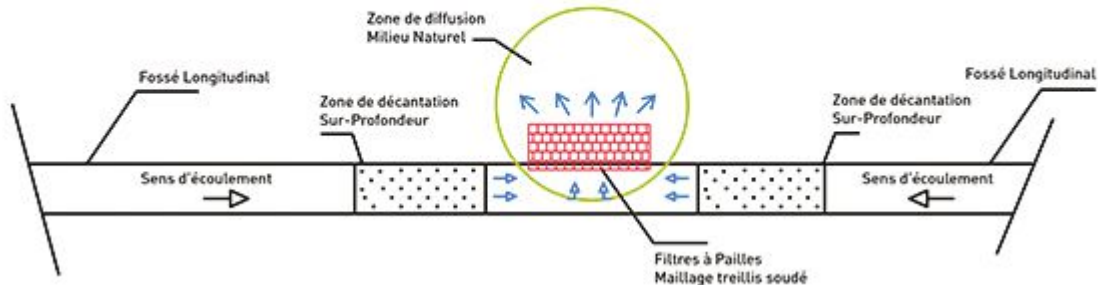


Zone étanche

- ⊕ Création de 3 aires étanches de 6x15 m pour le stationnement, le ravitaillement et l'entretien des machines, équipées d'un décanteur-déshuileur et d'un bourrelet revêtu en bordure afin d'éviter tout écoulement en cas d'intempéries.
- ⊕ Pas de stockage de carburant sur site hormis ponctuellement quelques bidons pour les petits appareils type tronçonneuse. Rangement des bidons sur des racks spécifiques prévus dans les containers.
- ⊕ Evacuation de tout matériau venant à être souillé pour éviter une contamination du milieu lors des épisodes pluvieux.
- ⊕ En tant que mesure préventive, présence d'un kit anti-pollution dans tous les engins de chantier
- ⊕ Contrôles physico-chimiques de la qualité des eaux à proximité des zones de chantier (avant, pendant et après travaux)

⊕ Création de fossés en pied de talus aval pour collecter et traiter les eaux du chantier et pour maîtriser les rejets dans le milieu naturel, avec installation de filtres à pailles pour permettre une diffusion de l'eau saine en milieu naturel, et de zones de décantation pour ralentir le débit de l'eau et la décantier avant passage par le filtre.

SCHÉMA DE PRINCIPE DE FILTRATION AVANT REJET EN MILIEU NATUREL



Fossé en pied de talus



Filtre à paille et zone de décantation

COMMENT PRÉSERVER LA FAUNE ET LA FLORE ?

Des habitats sensibles sont situés au niveau du vallon de la Valmasque avec les formations végétales sensibles telles que la pinède méditerranéenne, constituée essentiellement de pins d'Alep, Valmasque avec sa ripisylve, constituée notamment de Gattiliers, la pelouse xérothermophile, favorable au développement des Ophrys de Provence, la Moliniaie de pente, présentant des espèces hygrophiles telle que la Molinie bleue ou encore la Cladiaie, composée essentiellement de marisque.

Les mesures de protection de ces habitats et espèces sont les suivantes :

⊕ Limitation au strict nécessaire des emprises du chantier en milieu naturel et circulation des engins uniquement sur les voies d'accès prévues

⊕ Limitation des mouvements de terres et des talus techniques (déblais ou remblais) dans les secteurs sensibles : vallon de la Valmasque le long de la route des Trois Moulins, franchissement du vallon par le tracé des Cistes

⊕ Balisage (barrières, clôtures, rubalise) autour des espaces sensibles et pose d'une signalétique « zones écologiques sensibles »



Balisage zone sensible

- ⊕ Adaptation des périodes de chantiers à la sensibilité des espèces protégées présentes
- ⊕ Aménagement de talus techniques et plantations de végétaux indigènes pour la cicatrisation et l'intégration au milieu naturel (reconstitution de lisières, création de milieux ouverts,...).

⊕ Utilisation de préférence des matériaux du site pour éviter les migrations anthropiques d'espèces invasives

⊕ Nettoyage des engins avant leur arrivée sur chantier afin d'éviter les dispersions d'espèces invasives aussi bien sur chantier que lors du trajet

⊕ Pas de dissémination de plantes classées comme envahissantes par une surveillance et un programme d'éradication établi pour suivre le chantier et l'évolution de ses abords quelques années suivant les travaux

Les mesures de protection de la faune sont les suivantes :

⊕ Intégration dans les sections sensibles (extrémités de la branche des Clausonnes, tracés dans le vallon de la Valmasque) de passages à faune (batracoducs, dalot pour petits mammifères).

⊕ Limitation de la pollution lumineuse, source de dérangement pour les insectes et l'avifaune par la mise en place d'un éclairage adapté à la sensibilité écologique (balisage au sol, détecteur de présence, éclairage différencié dans le temps,...) permettant pour les secteurs aujourd'hui dépourvus de lumière artificielle de limiter l'incidence sur les cycles de vie de la faune et insectes.

BON À SAVOIR



Candidate à la labellisation « Agglomération-nature », qui vise à valoriser et récompenser les collectivités engagées de façon positive dans la biodiversité, que ce soit par la prise en compte et la valorisation dans les documents de planification, à travers les projets d'aménagement et de rénovation ou pour la connaissance et la pédagogie sur la nature, la CASA s'est vue attribuer le 7 novembre 2017, par l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE), **le niveau « 2 libellules »**. Le jury a ainsi mis en avant l'engagement de la CASA pour favoriser la biodiversité sur son territoire, avec notamment les efforts de connaissance naturaliste en amont sur les espaces identifiés à enjeux et la prise en compte des résultats des inventaires dans la conception des projets. La CASA a notamment été récompensée pour ses actions mises en œuvre dans le cadre du projet bus-tram.



LES MESURES POUR LIMITER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PRODUITS ET MIS EN DÉCHARGE

Comme tout chantier, celui du bus-tram produit plusieurs types de déchets :

des **déchets ménagers** produits par les installations de chantier et estimés à 2,5 tonnes
des **déchets industriels banals** qui sont l'équivalent des déchets ménagers pour les entreprises et industriels, estimés à 120 tonnes

des **déchets inertes**, c'est-à-dire qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, estimés 30 000 tonnes

des **déchets spéciaux** qui sont des déchets dangereux devant être évacués en Centres de Stockage dits de classe I ou dans des installations d'incinération, estimés à quelques tonnes au maximum.

L'enjeu consiste non seulement à tendre vers un équilibre des déblais - remblais et à valoriser les possibilités de réutilisation des matériaux sur place par une valorisation en remblais, couche de forme de voirie ou de modelages paysager mais également à gérer le traitement et l'évacuation de ceux qui ne peuvent être valorisés sur place. Chaque type de déchet fait l'objet d'un tri et d'un traitement spécifique.

Dans un souci d'optimisation de transport, les déblais sont évacués préférentiellement à l'endroit de chargement des matériaux d'apport.

Le chantier étant globalement excédentaire en matériaux, il a été recherché d'autres chantiers déficitaires en matériaux, afin de favoriser un équilibre global avec d'autres maîtres d'ouvrages.

POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS :

Benne de récupération, avec collecte régulière pour acheminement dans le centre de traitement le plus proche

Bon de pesée des déchets pour en assurer la traçabilité

POUR LES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS :

Bennes de récupération, afin d'assurer le tri sur chantier.

Evacuation par un prestataire agréé vers des centres de valorisation des matériaux de classe 1 ou de classe 2

Bon de pesée des déchets pour en assurer la traçabilité

POUR LES DÉCHETS INERTES :

Evacuation des déblais vers un centre agréé et autorisé ou vers d'autres chantiers déficitaires en matériaux.

Tableau de suivi pour l'ensemble des déchets évacués

POUR LES DÉCHETS SPÉCIAUX (uniquement des chiffons, bidons, kits antipollution souillés) :

Stockage en permanence dans le camion du mécanicien prévu à cet effet

Evacuation quotidienne vers le centre agréé



COMMENT INCITER LES ENTREPRISES TRAVAUX AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ?

Dès les phases de consultation des entreprises, la CASA met l'accent sur la prise en compte de l'environnement par les candidats aux marchés de travaux, en demandant la remise d'un mémoire technique environnemental (SOPRE) et en valorisation la note environnementale à 10% de la note générale attribuée au candidat.

En phase travaux, un point environnement est effectué chaque semaine en réunion de chantier et des primes ou des pénalités sont attribuées chaque mois aux entreprises selon qu'elles dépassent ou manquent à leurs engagements environnementaux.

⊕ QUELS CONTRÔLES ?


Trois types de contrôle sont effectués sur le chantier :


Le contrôle interne est effectué par le chef de chantier


Le contrôle externe est réalisé par le chargé environnement et l'auditeur Qualité Sécurité Environnement (QSE),

Le contrôle extérieur est réalisé par le coordonnateur environnement (SEGED) et le maître d'œuvre (Egis), missionnés par le Maître d'ouvrage.

⊕ PLUS D'INFOS

 En savoir plus

 Nous écrire

 Vous inscrire à l'alerte sms

 Envoyer à un ami



Visualiser la carte des travaux



Les ambassadrices mobilité sont à votre service pour :

- répondre à vos questions
- vous expliquer le projet
- vous informer des phases de travaux à venir

